

CHARTRE DE L'UNIVERSITE COOPERATIVE EUROPEENNE

Définition et finalité

- ▶ L'Université Coopérative Européenne est un réseau européen ouvert, constitué de personnes morales et de personnes physiques, dont l'objet est la construction et l'animation d'un espace de production, de capitalisation et de transmission de connaissances par et pour les entrepreneurs sociaux qui s'inscrivent dans une pratique de coopération dans l'entrepreneuriat au sein de l'Economie Sociale et Solidaire.
- ▶ L'UCE vise à mutualiser, développer et valoriser les pratiques coopératives par la construction de connaissances transmissibles aux bénévoles, militants et professionnels de l'Economie Sociale et Solidaire en vue d'améliorer l'action individuelle et collective.
- ▶ L'UCE entend contribuer à la promotion d'un modèle dynamique de l'entrepreneur social au niveau européen.
- ▶ L'UCE s'inscrit en référence aux objectifs fixés par le Conseil Européen de Lisbonne sur la mise en place d'une Europe de la connaissance et aux stratégies définies en faveur de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. L'UCE agit en cohérence avec les actions de coopération conduites dans le cadre des processus de Copenhague et de Bologne.

L'UCE fonde son projet sur des valeurs et des principes qui traduisent une vision partagée des sociétés européennes et de leur transformation.

Valeurs et principes

- ▶ **Développement humain et durable** : l'UCE reconnaît la primauté du développement humain et durable dans ses trois composantes (économique, sociale et écologique) et ses deux dimensions temporelles (générationnelle et intergénérationnelle), sur une croissance économique strictement subordonnée à la finalité du profit individuel, ainsi qu'au productivisme et au consumérisme qui en découlent.
- ▶ **Démocratie participative** : l'UCE, s'inscrit dans une démarche de démocratie participative impliquant l'éducation à la citoyenneté, l'appui à l'autonomisation des personnes et à « l'empowerment » des acteurs individuels et collectifs de la société civile.
- ▶ **Lutte contre les inégalités** : l'UCE, participe à la lutte contre les exclusions, les discriminations et les inégalités par la promotion économique, sociale et culturelle des acteurs individuels et collectifs ; plus généralement en créant les conditions d'une plus grande égalité des chances entre les individus et les groupes sociaux.
- ▶ **Développement territorial** : l'UCE, s'engage pour la promotion de l'entreprise sociale, dans la visée d'un développement territorial et durable.
- ▶ **Innovations et bonnes pratiques** : l'UCE, en référence aux innovations et aux réalisations de l'économie sociale, depuis près de deux siècles, assure la promotion des valeurs, des principes et des bonnes pratiques coopératives, mutualistes et associatives.
- ▶ **Formation « tout au long de la vie »** : l'UCE, s'engage dans une éducation et une formation coopératives, interculturelles, et interprofessionnelles. Son projet s'inscrit résolument dans une perspective d'éducation et de formation « tout au long de la vie ». Il s'attache à promouvoir la reconnaissance de l'importance des acquis (connaissances, compétences) des expériences sociales et professionnelles.
- ▶ **Solidarités économiques et sociales** : l'UCE, apporte une contribution au renforcement des solidarités économiques et sociales ainsi qu'à l'enrichissement du capital social des acteurs et des territoires, à travers ses activités d'enseignement, de formation, de recherche et de conseil.

CHARTRE DU GROUPEMENT NATIONAL DES COLLEGES COOPERATIFS

- ▶ Les Collèges Coopératifs, rassemblés dans un *Groupement National des Collèges Coopératifs*, tout en demeurant autonomes dans leur fonctionnement, leurs programmes et leurs pratiques, se reconnaissent dans une philosophie commune de l'éducation et de la formation dont les fondements sont stipulés dans la présente charte.
- ▶ Ils se réfèrent aux courants exprimés dans les "pédagogies actives", "les éducations et universités populaires" et les "universités ouvertes". Ils sont nés dans la mouvance de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes et dans la tradition de formation d'adultes par la recherche. Ils adhèrent à la déclaration de l'UNESCO à Nairobi.

"Reconnaître que chaque adulte, en vertu de son expérience vécue, est porteur d'une culture qui lui permet d'être simultanément l'enseignant et l'enseigné dans le processus éducatif auquel il participe...les relations entre l'adulte en formation et l'éducateur doivent s'établir sur la base du respect mutuel et de la coopération."

- ▶ Ils sont des organismes de l'Economie sociale et, par là, constituent des structures de droit privé.
- ▶ Ils passent des accords avec les universités, notamment pour la certification de leurs formations. Ils explorent une voie dans laquelle le service public universitaire s'appuie sur des structures d'Economie Sociale, placées sous son contrôle scientifique. Le service public universitaire se trouve ainsi des possibilités nouvelles de traitement de la demande sociale et de proximité avec les terrains des entreprises et des pratiques novatrices.
- ▶ Ils pratiquent une éducation par la recherche-action qui est une incitation à l'auto-formation accompagnée dans laquelle l'apprenant explore et construit des savoirs dans le cadre de son projet individuel relié aux projets collectifs auxquels il collabore. C'est en quoi, il s'inscrit dans la mouvance des éducations qui relient la pensée à l'action, la pratique à la théorie, l'acte d'apprendre à celui de chercher et d'entreprendre.
- ▶ Ils se donnent précisément pour mission principale d'accueillir des acteurs économiques et sociaux, à divers niveaux de responsabilités, sur la base de leurs savoirs acquis tout autant dans les cursus scolaires et universitaires qu'au travers de leurs activités formelles ou informelles, professionnelles ou bénévoles. Ils construisent à leur intention des parcours d'enseignement et de formation qui tendent à la validation universitaire des acquis, à la reconnaissance par les diplômes des savoirs construits par la distanciation et la théorisation de leurs pratiques.
- ▶ Les Collèges sont eux-mêmes des structures d'études et de recherche pour rester à l'écoute des mouvements de la société et apporter leur contribution à l'éclairage des problématiques naissantes et à l'exploration de réponses novatrices.
- ▶ Ils donnent la préférence aux démarches d'études et de recherches participatives notamment en matière d'évaluation. Par leur implantation régionale ou locale, les Collèges Coopératifs ont vocation à travailler avec les différents niveaux d'acteurs ou d'institutions.
- ▶ Pour remplir les missions ainsi évoquées, ils se dotent de structures et de lieux ouverts où peuvent se développer des démarches de recherche visant à la production de savoirs, dans un esprit coopératif et solidaire. Cette dynamique impose que dans ces lieux se rencontrent des personnes de professions, d'origines et de secteurs d'activités différents pour des recherches qui portent davantage sur les terrains d'intervention que sur les strictes disciplines.
- ▶ Tant par leur tradition que par leurs structures, les Collèges Coopératifs accompagnent toutes les émergences et tous les développements de l'économie solidaire. Ils visent la constitution des réseaux d'acteurs, notamment dans le domaine des rapports Nord-Sud et celui de la construction européenne.

*Besançon
15 septembre 1993*